

## **In memoriam Pierre-Henri Prélot**

Le Consortium européen pour l'étude des relations entre les États et les Églises tient à saluer la mémoire de Pierre-Henri Prélot décédé le 19 février 2021. Membre actif et fidèle du Consortium il a participé à tous les colloques annuels et rédigé une contribution dans chacun des recueils d'actes. Il a en outre tenu avec une régularité de métronome la rubrique « France » de la *Revue européenne des relations Églises États*. Ses textes d'une grande clarté et d'un style élégant étaient très attendus par tous les lecteurs.

Pierre-Henri Prélot est agrégé des facultés de droit, diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) et titulaire d'un doctorat en droit public. Il a été professeur à la faculté de droit de l'université de Cergy Pontoise pour laquelle il s'est fortement engagé en exerçant diverses responsabilités administratives. Il a notamment été Doyen de cette Faculté, de 1997 à 2002, directeur de l'école doctorale de droit et sciences humaines et vice-président et membre des conseils d'administration et du conseil scientifique de cette université. Il a également exercé d'éminentes fonctions nationales en tant que membre du jury du concours externe d'agrégation de droit public (2015-2016) et membre du Conseil national des Universités (section 02/droit public) en 2003-2007 et 2011-2015.

Fort de son expertise en droit des cultes, Il a été sollicité par le ministère de l'Intérieur en 2005 pour siéger dans la Commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics avec les deux autres co-auteurs du *Traité de droit français des religions*, Jean Marie Woehrling et Francis Messner. Spécialiste du droit de l'éducation, il a fait partie de la commission du ministère de l'Éducation nationale chargée par le Conseil supérieur des programmes (CSP) d'élaborer l'avant-projet de réforme de l'enseignement d'éducation morale et civique au lycée en 2018.

Pierre-Henri Prélot était un enseignant dévoué à ses étudiants et un chercheur renommé pour ses travaux sur le droit des religions, le droit et l'histoire constitutionnels, l'histoire des idées, le droit des libertés fondamentales et le droit de l'enseignement. Esprit novateur et réticent à tout conformisme, Il avait initié avec d'autres universitaires français les travaux en droit des religions en France et la discipline lui doit beaucoup. Le long chemin parsemé d'embûches de la rédaction du *Traité du droit des religions* a illustré ses qualités académiques augmentées d'une rare capacité de travailler en équipe, de respecter et d'entendre les arguments de tous sans distinction de statut et de hiérarchie. Son exceptionnelle compétence en droit des religions était très appréciée à l'université de Strasbourg où il était membre du comité de rédaction de la *Revue du droit des religions* et régulièrement sollicité pour prendre part aux conférences et séminaires.

Pierre-Henri Prélot a été un collègue attachant, attentif, profondément humaniste, doté de fortes convictions quant à sa conception exigeante de l'université. Nous garderons le souvenir d'un homme engagé et brillant, toujours prêt à porter et à accompagner des dossiers complexes avec enthousiasme et une incomparable ténacité. Nous restent aussi en mémoire nos nombreuses discussions et ses réparties humoristiques au cours des repas d'après colloques qu'il affectionnait particulièrement. Ses qualités humaines étaient à la hauteur de ses mérites académiques.

Le départ de Pierre-Henri laisse un grand vide, son acuité intellectuelle et son amitié vont évidemment nous manquer. Mais sa marque demeure et gageons qu'elle inspirera de futurs engagements dans le champ du droit des religions en France.

Francis Messner